

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 553

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 24

À la fin de l'alinéa 60, substituer aux mots :

« du service de celui-ci »

les mots :

« de son service ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.